Aix*Marseille université
Socialement engagée

ARRÊTÉ DE PROCLAMATION

RESULTATS DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES ORGANISEES A AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
* Conseil Social d'Administration - CSA *

LE PRESIDENT D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 953-6, L. 951-1-1,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique,
Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions applicables aux agents contractuels de l'Etat et notamment son article 1-2,
Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 modifié relatif aux commissions paritaires des établissements publics d'enseignement supérieur,
Vu le décret n° 2020-362 du 27 mars 2020 modifiant le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur,
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020, relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,
Vu le décret n° 2022-662 du 25 avril 2022 modifiant les dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat,
Vu l'arrêté du 20 juillet 2011 portant abrogation de l'arrêté du 8 avril 2008 instituant les commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique d'Etat,
Vu l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'Etat,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2012/09/25-09 du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université portant sur l'institution et les modalités de mise en place de la Commission consultative paritaire des agents non titulaires exerçant leurs fonctions à l'Université d'Aix-Marseille, approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 25 septembre 2012 après avis favorable du comité technique du 18 juillet 2012,
Vu la délibération n°2019/07/16-16 du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université portant modification de la délibération n°2012/09/25-09 relative à la mise en place de la CCP,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

Université d'Aix-Marseille - Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13 284 Marseille cedex 07 - France
Tél. : **+33 (0)4 91 39 65 00** - Fax : **+33 (0)4 91 31 31 36**- Site web : **www.univ-amu.fr**

Aix*Marseille université
Socialement engagée

Vu le Règlement intérieur de la commission consultative paritaire pour les agents non titulaires de l'université,
Vu l'arrêté électoral d'Aix-Marseille Université du 10 octobre 2022 modifié portant organisation des élections des représentants des personnels au Comité social d'Administration (CSA),
Vu l'arrêté électoral d'Aix-Marseille Université du 10 octobre 2022 modifié portant organisation des élections des représentants des personnels à la Commission Consultative Paritaire pour les Agents Non Titulaires (CCP),
Vu l'arrêté électoral d'Aix-Marseille Université du 10 octobre 2022 modifié portant organisation des élections des représentants des personnels à la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE),
Vu la convention de rattachement de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence à Aix-Marseille Université, en date du 6 octobre 2015,
Vu les procès-verbaux de dépouillement des bureaux de vote implantés au sein d'Aix-Marseille Université dans le cadre des scrutins du 8 décembre 2022,

PROCLAME LES RESULTATS DU SCRUTIN :

Instance : CSA

Collège : Collège unique

Sièges à pourvoir : 10 titulaires / 10 suppléants
Inscrits : 11128
Votants : 2381
Bulletins blancs ou nuls : 67
Suffrages valablement exprimés : 2314
Taux de participation électorale : 21.4
Quotient électoral : 231.4

Université d'Aix-Marseille - Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13 284 Marseille cedex 07 - France
Tél. : **+33 (0)4 91 39 65 00** - Fax : **+33 (0)4 91 31 31 36**- Site web : **www.univ-amu.fr**

Aix*Marseille université
Socialement engagée

Ont obtenu :

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués à la plus forte moyenne	Total sièges
FSU	281	1	0	1
UNSA Education	728	3	0	3
CGT-SUD	526	2	0	2
FO ESR	218	0	1	1
SGEN-CFDT	561	2	1	3

Université d'Aix-Marseille - Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13 284 Marseille cedex 07 - France
Tél. : **+33 (0)4 91 39 65 00** - Fax : **+33 (0)4 91 31 31 36**- Site web : **www.univ-amu.fr**

Aix*Marseille université
Socialement engagée

Sont élus :

Listes	Sièges	Noms	
		Titulaires	Suppléants
FSU	1	**Alain FERRARINI**	**Guylaine MOLINA**
UNSA Education	3	**Carole SIRET** **Jean-Laurent GARDAREIN** **Michèle RIERA**	**Georges RELJIC** **Patricia COUMBARAS** **Laurence BALY**
CGT-SUD	2	**Amandine RENAULT** **Christophe DEMARQUE**	**Romain HINET-DEBAIN** **Delphine CAVALLO**
FO ESR	1	**Linda DJOUABLI**	**Hélène AURIGNY**
SGEN-CFDT	3	**Fathia TIR** **Pierre-Yves DUFEU** **Taoues KANES**	**Jean-LUC BOUDENNE** **Jalila CHIKHAOUI** **Gilles PEYTARD**

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés sur le site internet https://electionsprofessionnelles.univ-amu.fr

Ils sont également affichés au siège d'Aix-Marseille Université. La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Les contestations sur la validité des opérations électorales sont portées, dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats, auprès du Président de l'Université, puis, le cas échéant, devant la juridiction administrative.

Fait à Marseille le 09/12/2022,
Le Président d'Aix-Marseille Université

Université d'Aix Marseille · AMU ·

Éric BERTON

Université d'Aix-Marseille - Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13 284 Marseille cedex 07 - France
Tél. : **+33 (0)4 91 39 65 00** - Fax : **+33 (0)4 91 31 31 36**- Site web : **www.univ-amu.fr**